

**Dix-neuvième session**

New York, 7-17 décembre 2020

Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les projets et les activités du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020*Résumé analytique*

1. Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (ci-après « le Fonds ») remplit deux mandats concernant les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») :
 - 1) Mettre en œuvre l'octroi aux victimes, sur un plan individuel ou collectif, des réparations ordonnées par la Cour à l'encontre d'une personne condamnée.
 - 2) Offrir une assistance aux victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et à leur famille par l'entremise de partenaires de mise en œuvre dans les pays de situation.
2. Ces mandats sont financés principalement grâce à des contributions volontaires et des dons privés, ainsi que par les amendes perçues et biens recouvrés dans le cadre des condamnations à l'issue des affaires de la Cour.
3. Le Fonds continue d'assurer l'intégration des questions de genre dans tous ses processus de programmation, adoptant une approche centrée sur les victimes, d'une part, et axée sur la collectivité dans son ensemble, d'autre part.
4. Au cours de la période considérée, le Conseil de direction du Fonds (ci-après « le Conseil ») a convoqué quatre réunions, en août et en décembre 2019 (à La Haye) et en avril et en juin/juillet 2020 (à distance). Le Conseil a continué à prendre des décisions et à prodiguer des conseils sur l'évolution des mandats du Fonds, ainsi que sur celle de ses ressources et institutions. Il a également dialogué et pleinement coopéré avec le Mécanisme de contrôle indépendant (ci-après « le MCI ») qui a soumis son rapport sur le Secrétariat du Fonds en novembre 2019, tel que demandé en 2018 par l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») et par le Conseil même.
5. Le Fonds déplore la disparition soudaine de son Président, M. Felipe Michelini, en avril 2020. Son décès prématuré a bouleversé sa famille et ses proches, ému ses concitoyens en Uruguay ainsi que toute la famille du Statut de Rome, et profondément affecté les membres du Conseil ainsi que le personnel et les partenaires du Fonds.
6. Le 29 avril, les membres du Conseil ont élu M^{me} Mama Koité Doumbia pour succéder à M. Michelini à la Présidence du Conseil du Fonds. À la suite du décès de M. Michelini, l'Assemblée a élu un membre du Conseil du Fonds pour représenter les États d'Amérique latine et des Caraïbes. La période de mise en candidature s'étendait du 1 au 30 juin 2020 et la République dominicaine a proposé la candidature de M^{me} Josefina

Minerva Tavarez Mirabal. L'Assemblée a élu M^{me} Tavarez Mirabal comme nouvelle membre du Conseil du Fonds, avec entrée en fonctions au début de juillet 2020.

7. Parmi les principaux faits nouveaux concernant le Fonds survenus pendant la période considérée, il convient de mentionner :

8. La pandémie mondiale de la Covid-19, qui continue de faire des ravages dans le monde entier, mais tout particulièrement au sein des collectivités déjà vulnérables et marginalisées du fait des torts causés par les crimes relevant du Statut de Rome. Malgré les restrictions de déplacement, le Fonds a pu maintenir ses activités et s'adapter à la nouvelle réalité du travail à distance. Le Fonds a comme priorité et mission de continuer d'offrir aide et appui aux milliers de victimes et survivants tombant sous son mandat, a fortiori en cette conjoncture difficile.

9. Le Fonds a suivi attentivement les perturbations locales et strictes mesures adoptées pour contenir le virus dans les pays de situation, qui se sont soldées par des restrictions de mouvements et d'interactions. De concert avec ses organisations partenaires, le Fonds a rajusté son activité opérationnelle dans l'intérêt des victimes et des survivants. Le Fonds agit en étroite coordination et consultation avec la Cour, les autorités nationales et locales, et les missions des Nations Unies.

10. En janvier et en mars 2020, la Présidence a transmis au Fonds une somme au titre d'amendes pour réparations totalisant 330 000 EURos, perçue dans le cadre de l'affaire *Bemba et consorts*.

11. Les activités du Fonds ont gagné en diversité, intensité et volume tout au long de 2019 et pendant la première moitié de 2020 :

12. Trois affaires en sont à l'étape de la mise en œuvre des réparations : *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi* ; toutes trois concernent divers crimes qui ont causé des préjudices aux victimes, leur famille et les collectivités touchées d'une façon ou d'une autre. L'étape de mise en œuvre des réparations dans ces affaires a alourdi le fardeau judiciaire et opérationnel du Fonds. En 2019, les audiences de réparations ont commencé dans l'affaire *Ntaganda*, et donc la participation du Fonds dans ces audiences.

13. Dans le cadre de son mandat d'assistance, le Fonds a maintenu son programme dans le nord de l'Ouganda. Après une courte pause de ses activités à cause de la Covid-19 en 2020, de concert avec les organisations partenaires, le Fonds a trouvé moyen d'atténuer les risques en exécutant diverses activités virtuellement. Au premier et deuxième trimestre de 2020, le Fonds a conclu le processus de sélection des organisations partenaires de ses programmes d'assistance en République centrafricaine (RCA), en Côte d'Ivoire (CIV) et en République démocratique du Congo (RDC). Les partenariats avec les organisations choisies sont en train d'être finalisés et les programmes d'assistance dans ces pays seront lancés aux troisième et quatrième trimestres de 2020. Le Fonds a également conclu des évaluations des besoins fondés sur les torts en vue d'éventuels programmes d'assistance en Géorgie, au Kenya et au Mali.

14. Le Fonds a renforcé ses capacités en ressources humaines et organisationnelles afin d'exécuter efficacement les ordonnances de réparations de la Cour et de mettre en œuvre des programmes d'assistance dans de nouveaux pays de situation. En août 2019, ayant cerné le besoin de simplifier et d'améliorer ses activités d'approvisionnement pour ce qui est de la sélection de partenaires de mise en œuvre, le Fonds a grandement renforcé sa capacité et performance à cet égard, en misant sur une expertise additionnelle ainsi que sur le leadership et la responsabilité de directeurs de programmes qui sont maintenant pleinement opérationnels. Cette initiative a bénéficié d'une importante impulsion, à savoir la création, à la demande du Greffier, d'un groupe de travail mixte sur l'approvisionnement, pour débloquer les goulets d'étranglement procéduraux et proposer des améliorations systémiques tenant compte des besoins d'affaires du Fonds.

15. Le Fonds a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de développement des ressources réorientée, ce qui lui a permis de se livrer à des collectes de fonds spécifiques aux réparations, puis à des collectes de fonds générales et des contributions à usage spécifique à l'intention de groupes de victimes particulièrement vulnérables, comme les victimes de violence sexuelle et sexiste.

16. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 – en vertu duquel toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée – on trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres : les contributions reçues d'États (2 633 551,33 EURos) ; les contributions reçues d'institutions et de particuliers (26 622,09 EURos) ; et les intérêts perçus par le Fonds, à savoir 5 587,30 EURos et 63 899,06 USD. Le solde des deux comptes en EURos du Fonds (ABN AMRO et BCEE) étaient respectivement de 1 951 803 EURos et 3 935 570 CFA chez Ecobank ; le solde du compte d'épargne en EURos (BCEE) était de 16 203 072 EURos au 30 juin 2020. Le solde des comptes en dollars américains du Fonds était de 3 500 USD chez ABN AMRO et de 962 USD chez Ecobank. Les organisations partenaires de mise en œuvre du Fonds affichaient un solde de 176 176,72 EURos en fonds de contrepartie ou de nature pour les projets, pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020.

Appel à contributions au Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

1. La mission du Fonds est d'atténuer les préjudices liés aux crimes relevant de la compétence de la Cour en défendant les droits des victimes et de leur famille au moyen de l'octroi de réparations et d'une assistance.
2. Depuis 2008, plus de 400 000 victimes directes ainsi que les membres de leur famille et de leur collectivité ont profité d'une assistance avec l'appui du Fonds en République démocratique du Congo et en Ouganda. Dans le cadre de son mandat d'assistance, le Fonds a été en mesure d'assurer, par exemple, des opérations de chirurgie reconstructrice, la fourniture de prothèses, des conseils sur la manière de surmonter les traumatismes, un soutien éducatif, des activités génératrices de revenus, la médiation de conflits et des initiatives de réconciliation.
3. Tout ceci a été possible grâce aux contributions volontaires de 45 États Parties au Fonds depuis 2004 : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Chili, Chypre, Colombie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Mali, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République du Congo, République tchèque, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Uruguay.
4. Le Fonds dépend des contributions volontaires et des dons pour remplir ses mandats et réagir à l'évolution de la situation résultant de l'action de la Cour – à la fois sur le plan juridique et sur celui de l'octroi de réparations dans telle ou telle affaire – ainsi que pour respecter la promesse d'une justice réparatrice énoncée dans le Statut de Rome.
5. Grâce aux contributions volontaires et au soutien des États Parties, le Fonds peut continuer à fournir l'assistance dont les victimes les plus vulnérables ont grand besoin, afin que ces personnes puissent entamer leur processus de guérison et devenir des membres actifs de leur communauté. Les États Parties dont la capacité de don est limitée peuvent néanmoins, par leur don même symbolique, envoyer un signal fort de leur engagement à l'égard du principe des réparations aux victimes de crimes relevant du Statut de Rome.
6. Compte tenu des réparations déjà accordées par la Cour ou qui devraient l'être, ainsi que de la nécessité d'aider les victimes dans les pays de situation, le Fonds aspire à recueillir 40 millions d'euros de contributions volontaires et de dons privés d'ici 2025, de manière à mettre en œuvre et à compléter le paiement des ordonnances de réparations ainsi qu'à élargir la mise en œuvre des programmes d'assistance au bénéfice des victimes dans au moins sept pays et le plus grand nombre de situations possible.
7. Toutefois, le Fonds a été mis à rude épreuve en raison d'une charge de travail en forte croissance, tant à La Haye que sur le terrain. Au niveau institutionnel, le Fonds est confronté à deux défis majeurs tenant respectivement au manque de capacités de mise en œuvre et à la pénurie de ressources financières. Il est de la plus haute importance de

résoudre ces problèmes pour permettre au Fonds de compléter intégralement l'octroi des réparations accordées dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, de financer des programmes d'assistance quinquennaux dans le nord de l'Ouganda, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, et d'étendre ses programmes d'assistance en Géorgie, au Kenya et au Mali. En outre, il est très probable que le volume des futures ordonnances de réparations augmentera considérablement, si des réparations sont ordonnées dans les affaires *Ntaganda* et *Ongwen*.

8. Le Conseil du Fonds sollicite l'appui des États Parties pour combler son déficit de capacités afin de pouvoir continuer à fournir ses services d'une manière professionnelle et responsable. Nous demandons aux États Parties de comprendre et de tenir compte de cet appel.

9. Le Conseil invite les États Parties et autres États, les organisations internationales et intergouvernementales, les particuliers, les sociétés et autres entités à verser des contributions volontaires au Fonds afin que le droit des victimes et de leur famille à recevoir les réparations et l'assistance dont elles ont besoin devienne une réalité.

10. Le Conseil invite les États Parties à conclure des accords de financement pluriannuels comme ceux qu'il a déjà passés et qui sont financés par des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD).

11. Le Conseil invite les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en faveur de contributions visant spécifiquement à financer l'octroi de réparations, ainsi qu'à reconstituer et renforcer la réserve générale destinée à cette tâche ; il remercie ceux qui l'ont déjà fait.

12. Le Conseil invite les États Parties à envisager de faire des contributions volontaires réservées à un but spécifique au profit des victimes de violences sexuelles ou sexistes et remercie ceux qui l'ont déjà fait.

13. Le Conseil prend acte avec une profonde gratitude des contributions volontaires, qu'elles soient assorties ou non de restrictions, reçues au cours de la période considérée.

14. Le Conseil tient également à exprimer ses remerciements à tous les États Parties l'encourageant à explorer la possibilité d'obtenir un soutien en nature et un financement du secteur privé, afin d'accroître les recettes du Fonds et de diversifier sa base de donateurs.

I. Introduction

1. Conformément à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 et à la règle 76 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes¹, le Conseil soumet son rapport annuel à l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée »). Ce rapport couvre la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Il présente un résumé des résultats obtenus dans le cadre de l'exercice de son mandat d'assistance, ainsi que des activités entreprises au titre des ordonnances de réparations rendues les affaires *Lubanga*, *Katanga*, *Al Mahdi* et *Ntaganda*. Le rapport présente également l'état de la situation financière du Fonds, ainsi que la proposition de budget du Secrétariat pour 2021.

II. Activités et projets

2. Le Fonds assume un double mandat : 1) mettre en œuvre les réparations ordonnées par la Cour² et 2) utiliser d'autres ressources pour apporter de l'aide aux victimes, sous réserve des dispositions de l'article 79 du Statut de Rome³. Ces deux mandats visent à offrir un soutien aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre (crimes d'agression) commis depuis le 1^{er} juillet 2002⁴.

A. Réunions et décisions du Conseil de direction

3. Le Conseil a tenu sa 22^e réunion à La Haye les 27 et 28 août 2019. Au cours de sa réunion, le Conseil a pris quatre décisions : 1) le Conseil a approuvé le cadre de programmation du programme d'aide pilote du Fonds en République centrafricaine ; 2) le Conseil a décidé de présenter des propositions au Président de l'Assemblée concernant la durée du mandat et la séquence des élections du Conseil, ainsi que sur la durée du mandat du Directeur exécutif et ses relations fonctionnelles avec le Conseil ; 3) le Conseil a décidé de donner suite à l'initiative concernant la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil à Montevideo pendant la deuxième semaine de décembre, à la suite de la 18^e session de l'Assemblée, sous réserve de l'engagement définitif du Gouvernement de l'Uruguay d'accueillir cette réunion ; 4) le Conseil a avalisé la mise en œuvre d'une phase d'évaluation d'un éventuel projet d'aide au Mali, pendant la seconde moitié de 2019.

4. Au cours de sa réunion, le Conseil a examiné les programmes et activités du Fonds, des questions organisationnelles, dont les activités de dotation des postes vacants, la version préliminaire du plan stratégique, et les campagnes de collecte de fonds et de visibilité. Le Conseil a notamment examiné les progrès réalisés dans la préparation et la mise en œuvre des activités de réparations dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi* ; le lancement des nouveaux cycles de programmes d'assistance dans le nord de l'Ouganda (avril 2019) et en République démocratique du Congo ; le lancement de la phase d'évaluation pour d'éventuels programmes d'assistance au Kenya et en Géorgie ; et la création d'équipes de situation et d'un groupe de travail sur l'approvisionnement.

5. Le Conseil a tenu sa 23^e réunion à La Haye les 5 et 6 décembre 2019. Cet événement coïncidait avec la 18^e session de l'Assemblée, ce qui a permis aux membres du Conseil de rencontrer les représentants de certains États, des fonctionnaires de la Cour et des groupes de la société civile. Au cours de sa réunion, le Conseil a examiné et analysé les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réparations octroyées dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*, ainsi que l'évolution des programmes lancés dans le cadre de son mandat d'assistance. À cette même réunion, le Conseil a pris note du rapport d'évaluation du MCI et l'a avalisé, et prié le Directeur exécutif de soumettre un plan d'action pour donner suite aux recommandations de ce rapport. Le Directeur exécutif a présenté ce plan d'action le 24 décembre 2019.

¹ La règle 76 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes dispose que le Conseil « soumet un rapport annuel écrit sur les activités du Fonds au Comité du budget et des finances et au Commissaire aux comptes ainsi qu'à l'Assemblée des États Parties, par l'entremise de son Président. »

² Paragraphe 2 de l'article 75 du Statut de Rome et paragraphes 2, 3 et 4 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve.

³ Paragraphe 5 de la règle 98 du Règlement de procédure et de preuve. Pour de plus amples informations sur le fondement juridique de la création du Fonds, voir la page Web : <http://trustfundforvictims.org/legal-basis>.

⁴ Tels que ces crimes sont définis aux articles 6, 7 et 8 du Statut de Rome.

6. Le 2 mars 2020, le Conseil a décidé d'approuver le projet de Plan stratégique du Fonds au profit des victimes 2019-2021 ainsi que le projet de plan d'action concernant les recommandations du rapport d'évaluation du MCI.

7. Le 29 avril 2020, le Conseil a tenu sa 24^e réunion virtuellement, dans des circonstances extraordinaires, à la suite du décès du Président du Conseil, M. Felipe Michelini, le 19 avril. À cette réunion, le Conseil a élu M^{me} Mama Koité Doumbia comme nouvelle Présidente.

8. Au cours de sa 25^e réunion, tenue le 25 juin 2020 de façon virtuelle, le Conseil a pris quatre décisions : 1) Le Conseil a approuvé la création d'un programme de fellowship/de stage portant le nom de M. Michelini, et créera un groupe de travail pour concrétiser cette proposition, en collaboration avec le Greffier de la Cour ; 2) Le Conseil a approuvé la décision de nommer une salle de réunion de la Cour en l'honneur de M. Michelini ; cette salle sera inaugurée à la prochaine réunion du Conseil à La Haye ; 3) Le Conseil a approuvé la proposition de budget du Secrétariat du Fonds pour 2021 à croissance nominale nulle (adoption intervenue par écrit après la réunion) ; 4) Le Conseil a décidé de tenir des réunions additionnelles virtuelles au mois de juillet.

9. Une réunion virtuelle additionnelle du Conseil est prévue pour juillet 2020 pour examiner le nouveau Plan stratégique tenant compte des recommandations du MCI et de l'incidence de la Covid-19 sur la collecte de fonds. À cette occasion, le membre du Conseil nouvellement élu sera présenté au Conseil.

B. Autres événements et réunions

10. Du 24 au 27 septembre 2019, M^{me} Mama Koité Doumbia, membre du Conseil, et M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Fonds, ont voyagé à New York pour rencontrer le Président du Mali et parler de questions liées à l'ordonnance de réparations symboliques au Gouvernement du Mali et la mise en œuvre des ordonnances de réparations dans l'affaire *Al Mahdi*. Au cours de cette visite, M^{me} Doumbia et M. De Baan se sont réunis avec des entités privées dans le but de rehausser la visibilité des activités du Fonds et d'établir des partenariats en vue d'activités futures de collecte de fonds.

11. En novembre 2019, le Fonds a participé à un atelier sur les réparations pour les survivants de violences sexuelles faites en situation de conflits (*Workshop on Advancing Reparations for survivors of Conflict-Related sexual violence*), organisé à New York par l'Organisation internationale pour les migrations et ONU Femmes pour parler des processus de réparations en cours dans divers pays, et la façon d'assurer une approche aux réparations centrée sur les survivants. Plusieurs réunions bilatérales avec des États Parties ont également été organisées pendant cette visite.

12. En août et décembre 2019, le Conseil du Fonds s'est réuni à La Haye pour examiner les résultats préliminaires de l'évaluation du MCI, le Plan stratégique pour 2019-2021 et les progrès dans la mise en œuvre des ordonnances de réparations, des programmes d'assistance, de la mobilisation des ressources et des efforts de défense.

13. En novembre 2019, le Fonds s'est déplacé à Bruxelles pour rencontrer divers États Parties dans leurs Ambassades, ainsi que la Commission Européenne. L'Ambassade de l'Ouganda a généreusement parrainé et accueilli l'événement avec les États Parties à Bruxelles.

14. Le 2 décembre 2019, les membres du Conseil et le Directeur exécutif du Fonds se sont réunis avec la ministre des Affaires étrangères de la Finlande, S.E. M^{me} Pekka Haavisto. Parmi les sujets abordés à cette réunion, citons les contributions reçues du Gouvernement de Finlande à ce jour, un rapport sur les activités actuelles et futures du Fonds, les problèmes rencontrés dans la collecte de fonds et la collaboration continue du Fonds avec le Gouvernement de Finlande.

15. Entre le 2 et le 7 décembre 2019, les membres du Conseil et le Directeur exécutif du Fonds, M. De Baan, ainsi que du personnel du Fonds, ont assisté à la 18^e session de l'Assemblée. Le 2 décembre 2019, le Président du Conseil du Fonds, M. Michelini, a présenté le rapport des activités du Fonds dans le cadre de son discours devant l'Assemblée. Au cours de cette session de l'Assemblée, les membres du Conseil du Fonds

et M. De Baan ont tenu des réunions bilatérales avec des délégations des États Parties, de la société civile et des fonctionnaires de la Cour.

16. Des membres de l'équipe juridique du Fonds ont assisté à une réunion-déjeuner, tenue au World Forum de La Haye, le 2 décembre 2019, à l'occasion du lancement de l'*AFLA Quarterly* sur les enseignements tirés de l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* et de la révision de la Cour.

17. Le 4 décembre 2019, le Fonds a organisé un événement parallèle au World Forum de La Haye intitulé « Le mérite d'une approche à la justice réparatrice fondée sur les torts et axée sur les victimes », co-animée par les gouvernements du Chili, de la Corée, de la Finlande, de l'Irlande, du Mali et de la Suède. Cet événement parallèle a inclus des remarques de S.E. M. Malick Coulibaly, ministre de la Justice du Mali, S.E. M. Kevin Kelly, Ambassadeur de l'Irlande auprès des Pays-Bas, S.E. M. Carl Magnus Nesser, Directeur général des affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères de la Suède, S.E. M^{me} Mariana Durney, Directeur général des affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères du Chili, ainsi que des membres du Conseil du Fonds. Les intervenants incluaient M. Fidel Nsita Luvengika, des représentants légaux des victimes dans les affaires *Katanga* et *Al-Hassan*, M^{me} Karine Bonneau, D^r Mukwege et M^{me} Murad du *Global Survivor Fund*, et M. Pieter de Baan, Directeur exécutif du Fonds.

18. Le 5 décembre 2019, le Directeur exécutif et des juristes du Fonds ont assisté à l'événement REDRESS, « Saisie de biens aux fins des réparations : problèmes et possibilités », co-animé par les gouvernements du Chili, de la France et de l'Uruguay.

19. Les gouvernements du Bangladesh, de la Géorgie, du Mali, du Royaume-Uni et de l'Uruguay, ainsi que le Fonds, ont organisé une réception le 5 décembre 2019 à l'occasion de la 18^e session de l'Assemblée.

20. Du 6 au 8 février 2020, la membre du Conseil Mama Koité Doumbia a assisté au Symposium international de la Présidence de l'Unesco, « Du devoir du souvenir au problème de la justice, de la paix et de la réconciliation dans les sociétés post-conflit » à Lyon, en France. Le Symposium s'est déroulé sous la présidence du Président de la République du Mali, représenté par une délégation malienne. De cette plateforme, M^{me} Doumbia a présenté les mandats et activités du Fonds dans le cadre de différents panels, comme le panel « Le problème de la paix et de la réconciliation nationale » où le Président du Conseil a insisté sur les questions de la paix et de la justice, la collaboration du Fonds avec l'UNESCO, MINUSMA et le gouvernement malien dans la mise en œuvre de ses mandats, et les défis à affronter.

21. Les membres du Conseil et le Directeur exécutif du Fonds ont assisté à quelques événements en janvier et février 2020, mais en raison de l'écllosion de la pandémie de la Covid-19, tous les événements prévus en mars 2020 ou après ont été tenus virtuellement.

C. Évaluation par le Mécanisme de contrôle indépendant

22. Le Conseil et le Secrétariat du Fonds ont dialogué et pleinement coopéré avec le Mécanisme de contrôle indépendant (ci-après « le MCI ») concernant l'évaluation du Secrétariat du Fonds, selon la demande exprimée par l'Assemblée et le Conseil du Fonds en décembre 2018.

23. En avril, août et décembre 2019, le Conseil a convoqué plusieurs réunions à La Haye pour examiner les résultats préliminaires de l'évaluation du MCI, le Plan stratégique 2019 – 2021, ainsi que les progrès de la mise en œuvre des ordonnances de réparations, des programmes d'assistance, de la mobilisation des ressources et des efforts de représentation.

24. Ces travaux se sont poursuivis en 2020. En décembre 2019, le Secrétariat du Fonds a fourni un plan d'action actualisé à la lumière des recommandations du MCI au Conseil. Le Secrétariat a également soumis son Plan stratégique actualisé tenant compte des recommandations du MCI, pour approbation en juillet 2020. À l'instar de celui du Greffe, le Plan stratégique du MCI s'accompagne d'un contrôleur des objectifs stratégiques. Le Plan stratégique sera distribué aux États Parties une fois ces documents approuvés. Entre-temps, le Fonds s'est réuni de façon bilatérale avec les États Parties pour les informer des progrès concernant la mise en œuvre des recommandations du MCI.

25. Pour donner suite aux recommandations du MCI, le Secrétariat du Fonds a mis en œuvre les mesures suivantes :

1) Relations avec le Conseil : Le Secrétariat s'est attelé à améliorer ses communications avec le Conseil et s'est engagé à déposer des rapports trimestriels exhaustifs avant chaque réunion du Conseil, ainsi que des actualisations régulières sur ses activités. De plus, les membres du Conseil participent directement aux décisions administratives d'admissibilité concernant les bénéficiaires des réparations dans les affaires *Al Mahdi* et *Lubanga*.

2) Documents clés : Le Conseil a examiné le projet de Plan stratégique du Fonds en réunion à compter du mois d'août 2019 et l'a adopté en juillet 2020. À la suite de débats internes et conformément aux recommandations du MCI, le Plan stratégique s'axe maintenant sur son impact et sa performance, clarifie ses ambitions quant aux mandats de réparations et d'assistance, et précise ses objectifs en vertu de la Théorie du changement. Les objectifs déclinés dans le contrôleur du Plan stratégique prévoient de courts délais pour la révision complète de tous les documents clés, y compris ceux concernant les collectes de fonds, la stratégie de pérennité et la gestion des risques.

3) Coopération avec le Greffe : Conformément au Cadre de coopération et d'assistance Secrétariat-Greffe de 2019, le Directeur exécutif du Fonds et le Greffier ont intensifié leur collaboration en 2020 en se réunissant hebdomadairement, mais aussi dans le cadre du projet d'accélération du processus de passation de marché (groupe de travail sur l'approvisionnement), efforts qui ont abouti à la conclusion d'un grand nombre d'importants et complexes contrats d'approvisionnement (sélection de partenaires de mise en œuvre des réparations et activités d'assistance) en juin 2020. Ainsi, le Fonds est bien positionné pour lancer ses travaux avec ses partenaires de mise en œuvre dès le début du deuxième trimestre de 2020, comme l'exigent les ordonnances de réparations de la Cour dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, ainsi que les programmes d'assistance en République démocratique du Congo, en République centrafricaine (projet pilote et programme intégral) et en Côte d'Ivoire.

4) Gestion : Le Fonds s'est doté d'équipes de situation indépendantes de la structure organisationnelle officielle pour rehausser sa capacité à mettre en œuvre chacun des programmes de réparations et d'assistance. Les équipes se composent d'un gestionnaire de programme et de personnel du Fonds et se situent dans les bureaux de pays. Elles sont appuyées par le personnel juridique, de programme, des finances, de collecte de fonds, des communications et de l'administration au Siège. Les équipes ont été renforcées par la dotation de la plupart des postes vacants, ainsi que par la capacité supplémentaire qu'offrent les engagements de courte durée. Le conseiller juridique, entré en fonction en juin 2020, sera responsable, entre autres, de l'ensemble du programme de réparations ordonnées par la Cour, et agira comme adjoint au Directeur exécutif. Des réunions de direction virtuelles ont lieu chaque semaine, et des réunions du personnel, toutes les deux semaines, pour assurer la bonne communication et les suivis.

5) Ressources humaines : Le Fonds a poursuivi ses activités de recrutement et ce, malgré la pandémie de la Covid-19, avec l'appui de la Section des ressources humaines du Greffe. Au cours de la période considérée, le Fonds a pourvu cinq postes clés et continue de finaliser 12 procédures de recrutement de postes temporaires, d'engagements de courte durée et de consultants. Avec l'appui de la Section des ressources humaines, le Fonds a également recruté une dizaine de stagiaires et professionnels invités pour l'aider dans ses activités. Les processus d'évaluation de rendement et d'établissement d'objectifs personnels ont été exécutés à 100 pour cent en 2019/2020.

6) Questions judiciaires : Le Fonds a poursuivi son travail judiciaire, dans le respect d'échéances strictes de rapport aux Chambres de première instance. Le Conseil a diffusé des décisions administratives concernant des bénéficiaires individuels en continu et dans le respect d'échéances prescrites courtes. En 2020, plus d'un millier de décisions administratives seront émises.

7) Contrôle, évaluation et assurance de la qualité : Le Fonds a examiné des options hors personnel de renforcement de ses capacités de contrôle et d'évaluation, et lancé un partenariat pour l'évaluation des réparations de base. Le personnel sur le terrain et les partenaires de mise en œuvre recevront une formation au moment du lancement des projets, pendant le second trimestre de 2020.

8) En juillet 2020, le Conseil était saisi du plan actualisé de collecte de fonds privés et d'amélioration de la visibilité. Le Fonds a également lancé le processus de sélection d'une base de données des donateurs pour suivre et consigner les antécédents de dons ainsi que les parrainages financiers qui ouvrent droit à des déductions d'impôt pour les donateurs privés.

D. Mandat concernant les réparations

26. Le mandat en matière de réparations du Fonds est lié aux procédures judiciaires dont la Cour est saisie et qui aboutissent à une condamnation. Les ressources proviennent des amendes ou des confiscations et les ordonnances de réparations sont complétées par « d'autres ressources du Fonds au profit des victimes » à la discrétion du Conseil.

27. Le mandat de réparations du Fonds est un aspect essentiel des travaux du Fonds. Trois procédures devant la Cour sont actuellement au stade des réparations, conformément au Plan de mise en œuvre du Fonds tel qu'approuvé par la Chambre de première instance : *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*. Une procédure, à savoir *Ntaganda*, en est au stade judiciaire des audiences de réparations, qui précèdent l'émission d'une ordonnance de réparations par la Chambre de première instance. Trois de ces quatre affaires concernent la situation en République démocratique du Congo, plus particulièrement l'Ituri : *Lubanga*, *Katanga* et *Ntaganda*. L'affaire *Al Mahdi* concerne la situation au Mali. Concernant la situation en République démocratique du Congo, le Fonds complète ses travaux de mise en œuvre de réparations à l'aide d'un programme d'assistance. Le Fonds prévoit aussi de mettre en œuvre un programme d'assistance au Mali.

28. Avec quatre affaires ayant atteint le stade des réparations, il est essentiel que le Fonds collabore étroitement avec tous les intervenants de la Cour afin d'assurer le succès du régime de réparations prévu par le Statut de Rome.

29. Chacune des quatre affaires actuellement parvenues au stade des réparations porte sur des crimes dissemblables ayant entraîné des préjudices différents et distincts pour les victimes, leur famille et les collectivités touchées. La tâche du Fonds consiste désormais, en partenariat avec la Cour, à concevoir des réparations correspondant aux préjudices spécifiques subis par les victimes dans chaque affaire, tels qu'ils sont constatés par les Chambres de première instance. De plus, les réparations doivent correspondre aux réalités sur le terrain et aux contraintes opérationnelles. Il s'agit de transformer la promesse de réparations en une réalité concrète et significative pour les victimes et de permettre à ces dernières d'entamer un processus de guérison et de réintégration positive au sein de leur famille et de leur communauté. Le Fonds a donc concentré ses efforts pour exécuter la mise en œuvre de ces ordonnances de façon efficiente et efficace, en coopération avec les représentants légaux et avec le soutien essentiel des différentes sections du Greffe, qui collaborent étroitement avec le Fonds dans l'atteinte de cet objectif. À cet égard, la conclusion des processus de passation de marché connexes pendant la première moitié de 2020 a été décisive.

1. L'affaire *Lubanga*

30. La responsabilité en réparations de la personne condamnée dans l'affaire *Lubanga* a été fixée, par la Chambre de première instance, à 10 000 000 USD. Le Conseil du Fonds a complété cette ordonnance à hauteur de 3 850 000 EUR et réitéré son engagement de poursuivre ses activités de collecte de fonds pour obtenir le reste du montant des réparations fixé par la Chambre de première instance.

31. La Chambre de première instance a approuvé la proposition du Fonds concernant les réparations collectives symboliques. Par le passé, le Fonds a concentré ses efforts sur le processus de passation des marchés nécessaire à l'obtention d'un partenaire de mise en œuvre d'un programme de réparations collectif fondé sur les services, et sur l'exécution des

instructions de la Chambre de première instance II concernant l'identification et le processus d'éligibilité des nouveaux bénéficiaires potentiels de réparations. Le Fonds a obtenu plusieurs résultats en ce qui concerne les points susmentionnés, mais ne saurait communiquer des renseignements supplémentaires en raison de la confidentialité des processus en cours.

32. Le Fonds soumet des rapports de ses activités à la Chambre de première instance sur une base trimestrielle.

2. L'affaire *Katanga*

33. La responsabilité en réparations de la personne condamnée dans l'affaire *Katanga* a été fixée, par la Chambre de première instance, à 1 000 000 USD. Le Conseil du Fonds a complété la totalité de l'ordonnance.

34. Si la mise en œuvre des ordonnances de réparation symboliques individuelles s'est terminée en 2017, le Fonds procède actuellement à la mise en œuvre des ordonnances de réparations collectives, soit directement, soit par l'entremise de partenaires de mise en œuvre, au besoin. La Chambre de première instance a ordonné quatre modalités de réparations collectives : i) aide au logement ; ii) aide à l'éducation ; iii) activités génératrices de revenus ; iv) appui psychologique.

35. Tout au long du second semestre de 2019 et du premier semestre de 2020, le Fonds a travaillé en étroite collaboration avec les services concernés du Greffe et les représentants légaux dans cette affaire. Le Fonds a obtenu plusieurs résultats positifs en ce qui concerne le point susmentionné, mais ne saurait communiquer de renseignements supplémentaires en raison de la confidentialité des processus en cours.

36. Le Fonds fait rapport de ses progrès à la Chambre de première instance régulièrement et, à compter de juillet 2020, présentera des rapports sur une base trimestrielle.

3. L'affaire *Ntaganda*

37. À la suite de la condamnation de M. Ntaganda, le 8 juillet 2019, les audiences de réparations ont commencé. La condamnation inclut des chefs de viol et d'esclavage sexuel comme crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Si ces condamnations sont confirmées en appel, ces crimes feront l'objet d'une ordonnance de réparations, une première pour ce qui est des audiences en réparations à la Cour. Le verdict inclut également des chefs de persécution, transfert forcé et expulsion comme crimes contre l'humanité, et le fait d'ordonner le déplacement de la population civile comme crimes de guerre. Comme dans l'affaire *Lubanga*, la condamnation inclut l'enrôlement et le recrutement d'enfants de moins de quinze ans dans des hostilités.

38. À la demande du juge unique au nom de la Chambre de première instance, le Fonds a présenté ses observations sur les observations préliminaires du Greffe sur les réparations, le 3 octobre 2019.

39. Le 5 décembre 2019, le juge unique a prononcé une ordonnance concernant les échéances du processus de réparations, dans laquelle il invitait le Fonds, entre autres, à présenter ses observations sur certaines questions liées aux réparations. Aussi, le Fonds a entamé, en Ituri et à La Haye, les activités nécessaires à la préparation de ces observations, qui ont été soumises le 28 février 2020.

40. En vue de sa prochaine soumission, qui doit être déposée en décembre 2020, le Fonds a commencé à recueillir de l'information sur les projets passés et actuels du Fonds et autres projets semblables qui visent à compenser des torts semblables à ceux qui sont décrits dans le verdict. Cette information aidera la Chambre de première instance à supputer le coût de la réparation de ce genre de torts, et à fixer la responsabilité en réparations de la personne condamnée.

4. L'affaire *Al Mahdi*

41. La responsabilité en réparations de la personne condamnée dans l'affaire *Al Mahdi* a été fixée à 2 700 000 EURos. À ce jour, le Conseil du Fonds a décidé de compléter l'ordonnance à hauteur de 1 350 000 EURos, et réitéré son engagement de poursuivre ses activités de collecte de fonds pour obtenir le reste du montant des réparations. Au cours de la période considérée, le Fonds a consulté des donateurs potentiels et leur a soumis deux projets de propositions en vue d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.

42. La Chambre de première instance a ordonné des réparations individuelles pour un groupe restreint de particuliers. Les bénéficiaires de ces ordonnances doivent être vérifiés par le Conseil du Fonds. En 2019, le Fonds a mis sur pied le processus de vérification de l'admissibilité des victimes.

43. Entre novembre 2019 et février 2020, le Fonds a entrepris trois missions sur le terrain à Tombouctou qui ont abouti à l'identification et à la collecte d'un grand nombre de demandes de victimes, en plus des demandes déjà présentées au représentant légal. Dès mars 2020, le Fonds a mis en place des mesures d'atténuation relativement à la pandémie de la Covid-19 et continué de recueillir les demandes à distance, avec l'aide d'intermédiaires, tout en assurant le respect de normes sanitaires strictes.

44. En juillet, septembre et octobre 2019, le Fonds a organisé, conjointement avec le représentant légal des victimes, trois ateliers de formation de personnes intégrées au tissu social entourant les mausolées, pouvant agir comme autorité pour certifier que les demandeurs répondent aux critères établis par la Chambre de première instance. Les ateliers visaient à bien faire comprendre les paramètres de l'ordonnance de réparations, ainsi que les catégories de bénéficiaires admissibles aux compensations individuelles.

45. Le 31 janvier 2020, le Fonds a commencé à recevoir des lots de demandes en mode continu, ayant invité la Section de la participation des victimes et des réparations à les lui transmettre, et ayant fourni au représentant légal la liste des autorités potentielles auxquelles il pouvait s'adresser. Ces dossiers sont transmis par le représentant légal des victimes, par l'entremise de la Section de la participation des victimes et des réparations, au Conseil du Fonds. Ce dernier émet les décisions administratives concernant leur admissibilité. Ce processus devrait conclure en mars 2021.

46. En octobre 2019, le Fonds a entrepris un processus de passation de marché pour assurer le versement sûr et en temps opportun des compensations financières au titre des réparations individuelles, totalisant 1 065 300 EUR maximum. Le Fonds prévoit de conclure ce processus en juillet 2020 et de rédiger le contrat de concert avec le Bureau des affaires juridiques du Greffé. La Chambre de première instance a ordonné, à titre de réparations collectives, des projets de remise en état et de maintenance des édifices détruits ou endommagés, ainsi que des projets pour compenser la collectivité de Tombouctou pour les préjudices économiques et moraux qu'elle a subis. Tous les projets proposés par le Fonds (soit une gamme complète de projets de maintenance, ainsi que des projets de résilience économique et psychologique) ont été approuvés par la Chambre de première instance. De plus, la Chambre a ordonné des réparations symboliques au bénéfice des communautés internationale et malienne.

47. Au cours de la période considérée, le Fonds a conclu deux processus de passation de marché et en a entamé un troisième pour assurer la mise en œuvre de ces réparations.

48. Les deux premiers processus de passation de marché comprenaient deux étapes, soit une demande d'expressions d'intérêt suivie d'une demande de propositions. L'évaluation préliminaire des propositions s'est fondée sur trois critères d'admissibilité éliminatoires : enregistrement local, expérience de projet pertinente et structures administratives robustes, confirmées par des rapports d'audit indépendants. La sélection finale des nouveaux partenaires de mise en œuvre s'est fondée sur la qualité et la pertinence des projets par rapport à l'ordonnance de réparations. Le troisième processus de passation de marché comprenait une seule étape, la demande de propositions.

49. En juillet 2020, le Fonds communiquera avec les trois partenaires de mise en œuvre sélectionnés afin de discuter de l'incidence de la Covid-19 et de cerner les mesures d'atténuation nécessaires pour le lancement des projets, et travaillera sur la rédaction du contrat de concert avec le Bureau des affaires juridiques du Greffe.

50. Au cours de la période considérée, le Fonds a collaboré avec les autorités nationales pour organiser les cérémonies symboliques. À cause de la pandémie de la Covid-19, les travaux préparatoires ont été suspendus et reprendront dès que les interdictions de déplacement et de réunion auront été levées.

51. Au cours de la période considérée, le Fonds s'est réuni régulièrement avec les autorités maliennes, qui sont tenues informées de l'évolution du dossier.

52. Le Fonds fait rapport à la Chambre de première instance sur les progrès de la mise en œuvre des réparations tous les deux mois.

E. Mandat d'assistance

53. En puisant dans les contributions volontaires de donateurs, le Fonds apporte un soutien aux victimes et à leur famille dans les pays de situation sous forme de programmes de rééducation physique, de réadaptation psychologique et de soutien matériel. Dans la mesure où il n'est lié à aucune affaire particulière soumise à la Cour, le mandat d'assistance permet au Fonds d'apporter une réponse immédiate – au niveau des individus, des familles, et des communautés – aux besoins urgents des victimes ayant subi un préjudice en raison de crimes relevant de la compétence de la Cour. Les programmes d'assistance permettent également au Fonds de venir en aide à un nombre de victimes supérieur à celui des personnes ayant souffert d'un préjudice lié à une affaire spécifique dont s'est saisie la Cour. Les types de services fournis incluent (entre autres) :

a) *Rééducation physique sous forme notamment* : de chirurgie réparatrice pour les brûlures et défigurations ; de chirurgie générale ; d'extraction de balles et de fragments d'obus ; de la fourniture de prothèses et appareils orthopédiques ; de réparation de fistules ; de dépistage du VIH et du sida et de soins de physiothérapie ;

b) *Réadaptation psychologique sous forme notamment* : de conseils individuels/en famille/en groupe aux victimes de traumatismes ; de centres de conseils et structures d'accès libre pour les victimes (hommes et femmes) de violences sexuelles ou sexistes ; d'organisation de groupes de musiciens, de troupes de danse et de théâtre afin de promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation ; du renforcement des capacités des conseillers et des organisations affiliées ; d'ateliers de sensibilisation des communautés et de diffusion de programmes radiophoniques consacrés aux droits des victimes ; d'organisation de réunions d'information et de réunions communautaires à grande échelle. Au niveau des collectivités, des initiatives peuvent être lancées *afin d'entamer le dialogue et la réconciliation communautaires* pour favoriser la paix au sein des groupes de population et entre eux afin de créer un environnement adapté à la prévention des crimes ;

c) *Soutien matériel sous forme notamment* : d'activités rémunératrices sans danger pour l'environnement ; de bourses d'études ; de formation professionnelle ; d'accès à des activités génératrices de revenus ; d'introduction de techniques agricoles améliorées ; d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ; et de formations mettant l'accent sur l'autonomisation économique à plus long terme. Le *renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre et des victimes* fait partie de ces initiatives visant à accroître la pérennité des interventions ;

d) *Initiatives spéciales pour les victimes de violences sexuelles et leurs enfants, entre autres les enfants nés de viols, sous forme notamment* : d'accès aux services de santé de base ; d'assistance post-traumatique destinée à renforcer les liens entre mère, enfant et famille ; de bourses d'études ; de soutien nutritionnel ; et d'interventions intergénérationnelles portant sur la stigmatisation, la discrimination et la réconciliation dans les familles et les collectivités.

1. Ouganda

54. Le programme d'assistance actuel en Ouganda a démarré le 4 avril 2019 avec six ONG comme partenaires de mise en œuvre. Au cours de la période considérée, plusieurs missions de suivi ont été menées par le personnel du Fonds dans le but de superviser le cycle annuel des programmes d'assistance en Ouganda, de renforcer les capacités locales, d'assurer la liaison avec les autorités gouvernementales, et de procéder régulièrement au suivi et à l'évaluation des projets.

55. De septembre à décembre 2019, l'équipe de programme en Ouganda a exécuté six contrôles financiers (mini audits) des rapports de rendement financier trimestriels de six partenaires de mise en œuvre différents.

56. En avril 2020, le Fonds a renouvelé les six contrats des partenaires de mise en œuvre et étendu le financement du programme d'assistance à toutes les régions en conflit en Ouganda. La programmation continue d'être mise en œuvre dans les 22 districts du nord de l'Ouganda. Par le truchement du programme de mandat d'assistance, le Fonds continue d'offrir des activités de subsistance, un soutien médical aux victimes de mutilations, d'amputations, de brûlures et de violences sexuelles, ainsi qu'une réadaptation psychologique pour surmonter le traumatisme dont les victimes ont été témoins ou qu'elles ont subi.

57. Le 17 juin 2020, le Fonds a tenu une conférence virtuelle sur les programmes avec les six organisations de mise en œuvre. La conférence virtuelle visait à donner une meilleure idée de la façon par laquelle les organisations partenaires composaient avec les restrictions de la Covid-19 et les problèmes liés à la mise en œuvre de leurs projets respectifs, des activités qu'il était possible de mettre en œuvre malgré les diverses mesures restrictives imposées par le gouvernement pour contenir la propagation de la maladie, et enfin de communiquer les attentes du Fonds pour la période en cours. La conférence a également permis de fournir des orientations pour la mise en œuvre des projets, de faire l'examen des résultats, de parler des enseignements tirés, et de revenir sur l'importance des activités de rayonnement dans les collectivités.

2. République démocratique du Congo

58. Au terme du processus de passation de marché qui a abouti à la sélection de dix ONG locales et internationales pour la mise en œuvre du mandat d'assistance en République démocratique du Congo, le Fonds a signé les contrats avec ces nouveaux partenaires de mise en œuvre au second trimestre de 2020.

59. Un atelier de lancement du nouveau cycle de programmes de mandat d'assistance en République démocratique du Congo se tiendra à la mi-juillet 2020. Les dix partenaires assureront la mise en œuvre de projets dans les provinces de l'Ituri et du Kivu du Nord et du Sud. Ces projets fourniront aux victimes et collectivités des services de rééducation physique, d'appui psychologique, de soutien matériel et d'activités génératrices de revenus, et appuieront la construction de la paix, la réconciliation au sein des collectivités, la tolérance et l'inclusion sociale. Dans le cadre du mandat d'assistance, les victimes de violences sexuelles et sexistes recevront également un soutien physique, psychologique et matériel pour les aider à surmonter les préjudices qu'elles ont subi et à réintégrer leur collectivité.

3. Côte d'Ivoire

60. Au cours de la période considérée, le Fonds a conclu le processus de passation de marché en vue du lancement d'un nouveau cycle triennal du programme du mandat d'assistance en Côte d'Ivoire. Trois nouvelles organisations chargées de la mise en œuvre ont été choisies sur la base de la qualité et la pertinence des projets proposés et aussi d'une distribution équilibrée des préjudices à traiter, ainsi que d'une répartition géographique et d'un équilibre entre partenaires locaux et internationaux.

61. Le but du programme d'assistance en Côte d'Ivoire est de répondre aux préjudices physiques, psychologiques ou matériels qu'ont subi les victimes de crimes relevant de la

compétence de la Cour et commis depuis 2002. Des projets seront mis en œuvre dans les régions suivantes : Lagunes, Haut Sassandra, Guémon, Tonkpi et Cavally. Les activités incluront des services d'appui psychologique, de formation professionnelle, de microcrédit, de chirurgie et de fourniture de prothèses. Le programme d'assistance sera mis en œuvre de façon complémentaire au programme national de réparations administré par le ministère de la Solidarité.

62. Le lancement du programme d'assistance suivra le processus prévu par la norme 50 a) du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Le Conseil du Fonds soumettra sa notification à la Chambre préliminaire II en juillet 2020.

63. Dans l'intervalle, le Fonds s'est entendu avec le gouvernement national de Côte d'Ivoire pour mener, au début de 2020 et en partenariat avec la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations de l'Organisation internationale pour les migrations, un examen des capacités et de la performance des initiatives nationales en matière de réparations, et d'échanger sur un projet potentiel de renforcement des capacités. Le 13 décembre 2019, le Fonds, le MCI et le ministère de la Solidarité ont convenu du mandat d'une telle initiative et, le 24 janvier 2020, une réunion préparatoire a eu lieu à Abidjan avec le ministère.

64. Du 20 au 25 février 2020, le Fonds et le MCI ont exécuté une mission sur le terrain à Abidjan et Bouaké. La délégation s'est réunie avec divers intervenants, soit des représentants du gouvernement, des associations de victimes et des acteurs de la société civile. Le 13 juillet 2020, le rapport conjoint du Fonds et du MCI a été approuvé par le Fonds ; il contient huit recommandations. Le rapport sera transmis au Gouvernement de Côte d'Ivoire, pour examen, en juillet 2020.

4. Mali

65. Entre mars et mai 2020, le Fonds a exécuté une évaluation initiale de l'ampleur potentielle d'un programme d'assistance au Mali. Malgré la pandémie de la Covid-19, le Fonds a pu poursuivre son travail sur le terrain. Grâce à la collaboration d'intermédiaires, le Fonds a interviewé quelque 80 intervenants, dont des associations de victimes et des acteurs de la société civile.

66. Le 23 juin 2020, un projet de rapport a été circulé au sein du Fonds. Il sera transmis au Conseil du Fonds à des fins d'examen et d'approbation.

67. Des consultations avec les autorités nationales seront menées dès que les déplacements internationaux seront à nouveau autorisés.

5. République centrafricaine

Programme pilote

68. Suite à la décision d'acquiescement de M. Jean Pierre Bemba, par la Chambre d'appel, le 8 juin 2018, le Conseil du Fonds a décidé d'accélérer le lancement d'un programme d'assistance en République centrafricaine. En vue d'évaluer les besoins des victimes et l'envergure potentielle d'un programme d'assistance, le Secrétariat du Fonds, de septembre 2018 à février 2019, a mené des consultations auprès de divers intervenants clés, dont des victimes individuelles, les représentants légaux des victimes, ainsi que les autorités gouvernementales, la société civile et les acteurs internationaux en République centrafricaine.

69. Dans le cadre des consultations avec les victimes, le Fonds a pris note de l'état de santé extrêmement fragile des victimes, compliqué d'autant par leur manque d'accès à des services médicaux et par le manque de moyens de subsistance. Il a donc été décidé de créer un programme d'aide pilote d'urgence pour répondre aux torts que les victimes ont subi. À l'aide de l'information recueillie dans le cadre des missions d'évaluation des besoins, en juillet 2019, le Fonds a élaboré un cadre de programmation d'un programme pilote pour venir en aide à 200 victimes vulnérables en situation particulièrement précaire à Bangui et dans la région environnante. Le cadre de programmation a été approuvé par le Conseil pendant sa réunion annuelle, tenue en août 2019.

70. Ayant reçu l'approbation de l'Unité des achats, en février 2020, pour recourir à la procédure de sollicitation d'une source unique, le Fonds a cerné une organisation chevronnée qui répondait à toutes les exigences de base pour mettre en œuvre les six grands domaines d'activité du programme pilote : i) appui médical ; ii) sécurité alimentaire ; iii) appui psychologique ; iv) assistance à l'éducation des personnes à charge ; v) aide à la location pour les victimes sans abri ; VI) aide aux activités génératrices de revenus.

71. Le 25 février 2020, le Conseil du Fonds – conformément à la norme 50 a) du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes – a soumis à la Chambre préliminaire II la notification de sa décision de mettre en œuvre un programme d'assistance pilote en République centrafricaine.

72. Au moment de la soumission du présent rapport, le Fonds est en cours de finalisation du contrat avec l'organisation sélectionnée. Grâce au programme pilote, le Fonds offrira aux victimes des services médicaux, un appui à l'éducation sous forme de contribution aux frais de scolarité des personnes à charge des victimes, une aide à la location aux victimes sans abri et déplacées à Bangui, une aide alimentaire aux victimes séropositives du VIH ou du sida et recevant un traitement anti-retroviral, des activités génératrices de revenus et des soins psychologiques et de santé mentale.

Programme d'assistance intégral en République centrafricaine

73. En avril 2019, le Fonds a lancé un processus d'appel d'offres qui a abouti, en juin 2020, à la sélection de cinq organisations pour la mise en œuvre d'un cycle de programmes quinquennal en République centrafricaine. Les nouveaux partenaires de mise en œuvre ont été sélectionnés sur la base de la qualité et la pertinence des projets proposés et aussi d'une distribution équilibrée des préjudices à traiter, ainsi que d'une répartition géographique et d'un équilibre entre partenaires locaux et internationaux. L'allocation budgétaire pour la première année d'activités correspond à l'allocation de fonds approuvée au préalable par le Conseil. Le Fonds surveillera et documentera la mise en œuvre tout au long de la première année. Les éventuelles prolongations des projets dans les années subséquentes seront fonction d'une performance satisfaisante, de la disponibilité de fonds et des approbations idoines du Conseil.

74. Le processus de passation de marché étant conclu, le Fonds prépare actuellement la notification du Conseil à la Chambre préliminaire II – conformément à la norme 50 a) du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes – l'informant de sa décision de mettre en œuvre un programme d'assistance intégral en République centrafricaine.

75. De plus, le Fonds a maintenu, avec le soutien du Greffe, sa collaboration et ses activités de rayonnement auprès de divers intervenants clés, dont des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, des journalistes, des leaders locaux ainsi que des victimes et des collectivités.

6. Kenya

76. En 2019, le Fonds a terminé une évaluation de la situation en vue d'un éventuel programme d'assistance au Kenya. Le rapport, ainsi qu'une recommandation, seront présentés au Conseil en 2020 afin qu'il puisse en délibérer à sa prochaine réunion.

77. Le Fonds a exécuté son évaluation en deux étapes. Premièrement, les études, rapports et évaluations existants ont été examinés sur papier. Ensuite, cette évaluation sur papier a été complétée par de larges consultations avec divers intervenants, dont des représentants du gouvernement, 14 groupes de victimes, onze organisations non gouvernementales, trois organisations internationales, et de nombreux membres de la société civile. Le Fonds a tenu des réunions et consultations avec une vaste gamme d'intervenants partout au Kenya.

7. Géorgie

78. En 2019, le Fonds a entamé une évaluation de la situation en vue d'un éventuel programme d'assistance en Géorgie. Le rapport assorti de recommandations devrait être terminé à la mi-2020, après quoi il sera présenté au Conseil, à des fins de délibération.

79. Le Fonds a exécuté son évaluation en deux étapes. Premièrement, les études, rapports et évaluations existants ont été examinés sur papier. Ensuite, cette évaluation sur papier a été complétée par de larges consultations avec divers intervenants, dont des représentants du gouvernement, des victimes et associations de victimes, des collectivités déplacées à l'interne, des organisations non gouvernementales, des organisations internationales, et des membres de la société civile. En novembre 2019, dans le cadre de cette évaluation, 22 sessions de consultation ont été organisées auprès de groupes de victimes et de personnes déplacées à l'interne. Le Fonds a tenu des réunions et consultations avec une vaste gamme d'intervenants partout en Géorgie.

8. Appui aux survivants de violences sexuelles

80. Conformément à la priorité opérationnelle adoptée par le Conseil en 2008, le Fonds a continué de fournir un soutien médical et une aide en santé mentale et psychosociale aux survivants de violences sexuelles. Le Fonds autonomise également les victimes du point de vue économique par l'entremise d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) et d'initiatives d'appui aux PME.

81. Par l'entremise de ses partenaires de mise en œuvre, le Fonds cerne des femmes et des hommes, des filles et des garçons qui ont été témoins ou victimes de violences sexuelles. Les partenaires de mise en œuvre réagissent directement à leur traumatisme individuel, ou les aiguillent vers des services appropriés. Les partenaires du Fonds collaborent avec des membres de la collectivité locale, y compris des bénévoles, qui reçoivent une formation en techniques de conseil pour les aider à améliorer l'aide qu'ils offrent aux survivants. Les aidants qui apprennent un plus grand nombre de mécanismes et approches de gestion de traumatismes offrent une aide plus efficace aux survivants de violences sexuelles.

82. Au cours de la période considérée, le Fonds a continué de fournir des services de soutien psychosocial professionnel grâce à du counselling individuel, de famille et de couple, des opérations de chirurgie reconstructrice, un soutien à l'accès aux soins pour les personnes touchées du VIH, ainsi qu'un soutien aux activités génératrices de revenus pour faciliter la réintégration des victimes, qui sont souvent rejetées par leur famille et collectivité.

83. Le Fonds a également fourni une assistance pour les enfants nés du viol, qui présentent un risque élevé de rejet, de stigmatisation ou de violences, et qui se voient souvent refusés leurs droits à une éducation, à hériter ou même à porter le nom de leur mère ou père.

84. La thérapie de groupe régulière, séparant les hommes et les femmes en groupes distincts, offre un environnement sûr permettant aux participants de parler de leurs expériences traumatisantes afin de les surmonter plus facilement. Le Fonds encourage les hommes à obtenir un soutien psychologique dans ces cultures où les hommes ne sont pas susceptibles de demander des conseils ou d'exprimer toute vulnérabilité.

85. La majorité des bénéficiaires de projet en Ouganda sont d'anciennes victimes d'enlèvement, surtout des femmes qui ont été violées et violentées en captivité et qui cherchent maintenant à concilier des besoins divergents : leurs besoins personnels, notamment trouver le temps de guérir, et les besoins de leur famille et collectivité. Ces femmes et leur partenaire affrontent des défis particuliers pour renouer ou créer des relations harmonieuses à cause des traumatismes et de la torture qu'elles ont connu. Les approches de santé mentale du Fonds visent à offrir une réadaptation post-traumatique et à répondre aux conséquences physiques et psychologiques des traumatismes comme la honte, l'humiliation, la dépression, la dysfonction sexuelle et les difficultés relationnelles. Au cours de la période considérée, le Fonds a fourni un soutien à 570 survivants de violences sexuelles et sexistes.

9. Suivi et évaluation

86. Au cours de la période considérée, le Fonds a organisé un atelier de renforcement des capacités de cinq jours avec ses partenaires de mise en œuvre dans le cadre du programme d'assistance en Ouganda. Les objectifs de l'atelier étaient de renforcer les compétences des partenaires en matière de suivi et de rapport, d'examiner d'anciens rapports soumis par des partenaires de mise en œuvre en vue de contrôler la qualité des informations qualitatives et quantitatives, et de parler des moyens de recueillir des données de base de façon à fixer des objectifs raisonnables pour permettre au Fonds de mesurer la performance de chaque partenaire de mise en œuvre annuellement.

87. L'atelier représentait également une occasion d'examiner les indicateurs de performance et d'abandonner certains indicateurs de production au profit d'indicateurs de niveau de résultats. Les partenaires ont ensuite reçu une formation sur les concepts de suivi et d'évaluation, y compris l'assurance de la qualité des données et l'utilisation des données pour améliorer la gestion de programme.

88. Le Fonds s'est également concentré sur son cadre d'évaluation, qui exige que l'on mène au moins une étude de base et une étude comparative par programme de réparations en vue de mesurer l'efficacité du projet de plan de mise en œuvre du Fonds et de mieux comprendre l'expérience des victimes avec les réparations, leur effet sur leur vie et les torts qu'ils ont subi. Avant de mettre en œuvre de son cadre d'évaluation, le Fonds a lancé un processus de recrutement d'une institution de recherche indépendante qui garantira la crédibilité des résultats d'évaluation. Le Fonds s'attend à conclure la procédure d'appel d'offres en 2020.

Développement organisationnel

89. Tout au long de 2019, ainsi qu'en 2020, il est clairement apparu, compte tenu de l'évolution des procédures dans les affaires de réparation, qu'un renforcement de la structure organisationnelle du Fonds s'impose. En effet, le Fonds est appelé à jouer un rôle plus direct que celui prévu initialement dans la mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour. Le fait d'être engagé dans quatre procédures de réparation concurrentes a mis à rude épreuve la capacité juridique – par ailleurs très modeste – du Secrétariat du Fonds, tant en ce qui concerne la rédaction des conclusions juridiques que la conception et la mise en œuvre d'actions sur le terrain. Cette évolution a conduit le Fonds à réorienter les éléments pertinents de sa structure organisationnelle et à mobiliser des capacités supplémentaires au moment et à l'endroit requis dès 2019 et 2020.

90. Entre-temps, le Fonds a intensifié ses efforts de recrutement pendant le second trimestre de 2019 et le début de 2020 pour doter le Secrétariat de ressources humaines supplémentaires en matière de conseils juridiques, de gestion des programmes, de gestion financière, de communications, de collecte de fonds et d'appui administratif. La plupart des processus de recrutement ont été finalisés en 2019 et au début de 2020, pour pourvoir, entre autres, les postes suivants : conseiller juridique (P-4), directeurs de programmes en République démocratique du Congo (P-4) et au Mali (P-4), fonctionnaire chargé de la collecte de fonds et de la visibilité (P-3), fonctionnaires adjoints de 1^e classe chargés des programmes en Ouganda, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire (P-2). Tous les postes permanents approuvés ont été pourvus en 2020. La dotation des quatre postes temporaires vacants a également été finalisée : deux juristes adjoints (P-2), un fonctionnaire adjoint de 1^e classe chargé des programmes au Mali (P-2), et un assistant aux finances (G-5). Les deux autres postes temporaires vacants en République démocratique du Congo seront pourvus en août, à savoir : fonctionnaire adjoint de 1^e classe chargé des programmes (P-2) et assistant chargé des programmes sur le terrain (G-5). Tous les postes vacants financés seront pourvus en 2020. Entre-temps, le Fonds a continué à recruter des fonctionnaires pour des contrats de courte durée, ainsi qu'à faire appel à des professionnels invités et des stagiaires de manière à renforcer ses capacités organisationnelles.

91. Tel qu'il est indiqué au paragraphe 25, des équipes de situation ont été créées et déployées de façon transversale afin d'y inclure du personnel au Siège et des bureaux extérieurs des domaines juridique, des programmes, des finances, de l'administration, de la collecte de fonds et des communications, qui se consacrent à des ordonnances de réparations et des programmes d'assistance spécifiques. Grâce à la mobilisation de tous les

gestionnaires en 2020 et aux engagements de courte durée, en particulier dans les domaines juridique, de l'approvisionnement et des finances, le travail des équipes de situation s'est renforcé et a contribué à l'avancement de la mise en œuvre des activités du Fonds.

92. La communication entre la direction, les gestionnaires et les membres du Conseil s'est également améliorée, puisque des rapports et actualisations des activités sont désormais régulièrement transmis au Président et aux membres du Conseil avant chaque réunion du Conseil.

93. En mars 2019, le Fonds et le Greffe ont signé un cadre interne de coopération et d'assistance. Ce cadre de coopération interne a été maintenu en 2020 et fera l'objet d'échanges au second trimestre de 2020. L'objectif de ce cadre est : 1) de parvenir à une compréhension commune des domaines de coopération et d'assistance entre le Fonds et le Greffe, et 2) de leur permettre de planifier la gestion des ressources et des capacités afin de s'acquitter efficacement de leurs mandats respectifs.

94. Le groupe de travail sur l'approvisionnement, composé de membres du Fonds et de l'Unité des achats du Greffe, ainsi que du point focal du Greffier, a grandement facilité la conclusion d'un grand nombre de processus de passation de marchés du Fonds, ce qui a permis de sélectionner des organisations de mise en œuvre de programmes de réparations et d'assistance. Le Fonds passera de six partenaires de programmes d'assistance en Ouganda à plus de 35 partenaires de mise en œuvre des réparations dans les affaires *Lubanga*, *Katanga* et *Al Mahdi*, et pourra exécuter des programmes d'assistance en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire. Le Fonds et le Greffe souhaitent conclure les derniers contrats en 2020 et améliorer le processus de passation de marché pour l'avenir, notamment pour ce qui est des ordonnances de réparations.

Audits

Audit externe

95. Le rapport d'audit de l'état financier du Fonds pour l'exercice 2019 confirme que les deux recommandations du rapport antérieur sont mises en œuvre :

96. Recommandation FPV 2018-2, « Procédure pour les comptabilisations en droits constatés (*accruals*) ». Cette recommandation préconisant la mise en œuvre d'une procédure permettant d'identifier toutes les régularisations avec un délai tenant compte de la préparation des états financiers, est mise en œuvre. Le FPV a fourni les documents pertinents établissant la matérialité des instructions, des conseils, des échanges et des pratiques élaborés entre le FPV et la Section des finances (FIN) du Greffe de la Cour.

97. Recommandation FPV 2017-1 « Actions requises pour justifier avec précision tous les engagements liés à l'exécution des décisions de réparation ». Après des discussions avec la Section de la participation des victimes et des réparations (VPRS) et des réflexions internes, la méthodologie actuellement utilisée avec la section VPRS (du Greffe) permet au FPV d'accéder aux informations disponibles dans le logiciel d'identification des victimes (VAMS) au cas par cas, système jugé adéquat et efficace par le Greffe (Section VPRS) et le Fonds.

98. Recommandation FPV 2015-3 « Renforcer le contrôle financier des opérations ». Le FPV a organisé des ateliers en 2019 et 2020 et a produit des outils de soutien avec les partenaires d'exécution (*IP-Implementing Partners*) sur les procédures et les outils d'information financière en Ouganda et en République centrafricaine. Les prochaines visites sur site des partenaires d'exécution par les responsables des programmes de terrain (FPO) comprendront des vérifications ponctuelles.

99. Recommandation FPV 2015-4 « Renforcer les équipes de terrain ». Le FPV a donné des informations détaillées sur les structures en place sur le terrain à la suite de l'augmentation des ressources humaines en 2019, des recrutements et des postes, et considère que le renforcement mis en place a donné satisfaction.

100. Enfin, le rapport d'audit pour l'exercice 2019 présente aucune nouvelle recommandation et considère que les quatre autres recommandations sont partiellement mises en œuvre⁵.

Coopération et assistance fournie par le Greffe

101. Conformément à l'annexe de la résolution ICC-ASP/1/Res.6, ainsi qu'à la résolution ICC-ASP/3/Res.7, et conscient de l'indépendance du Conseil et du Secrétariat du Fonds, le Greffier fournit l'assistance nécessaire au bon fonctionnement de ces deux organes.

102. Le Conseil tient à exprimer ses remerciements pour l'aide et les conseils précieux fournis par le Greffier et son Cabinet, surtout en cette conjoncture de pandémie de la Covid-19.

103. Dans le cadre de l'initiative d'accélération du processus de passation de marchés, le Fonds a bénéficié du précieux apport du Cabinet du Greffier, de l'Unité des achats, de la Section du budget et des finances, du Bureau des affaires juridiques et de l'Équipe SAP. Grâce à cette étroite coopération, un grand nombre de processus de passation de marchés ont pu être finalisés et les réparations, notamment celles dans l'affaire *Katanga*, mises en œuvre.

104. Dans ses travaux d'identification et de vérification de bénéficiaires des réparations dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, le Fonds a grandement bénéficié de l'étroite collaboration et du soutien des bureaux extérieurs, de la Section d'appui aux conseils, de la Section d'appui aux opérations extérieures et de la Section de la participation des victimes et des réparations.

105. Au cours de la période considérée, grâce à l'aide inappréciable Section des ressources humaines, le Fonds a pu pourvoir cinq postes clés et finaliser 12 procédures de recrutement pour des postes temporaires, des engagements de courte durée et des consultants et ce, malgré la pandémie de la Covid-19. Grâce au soutien de cette Section, le Fonds a également pu recruter dix stagiaires et professionnels invités à l'appui des activités du Fonds. La Section de l'information et de la documentation et les bureaux extérieurs ont joué un rôle critique pour rehausser la visibilité du Fonds, y compris dans les pays de situation.

106. Le Fonds continue d'entretenir d'étroites relations avec tous les représentants légaux des victimes dans les pays de situation, notamment durant la mise en œuvre des réparations.

107. Le Conseil tient à exprimer ses remerciements pour l'aide et les conseils précieux fournis par le Greffier, les bureaux extérieurs et les sections du Greffe, notamment avant et pendant les visites effectuées en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Géorgie, en Ouganda et à New York, ainsi que pour les activités de préparation et de mise en œuvre des ordonnances de réparations en République démocratique du Congo et au Mali.

III. Rapport financier

A. État des contributions volontaires

108. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 – en vertu duquel toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles soient acceptées ou refusées, doivent chaque année être portées à la connaissance de l'Assemblée – on trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste des contributions volontaires. Cette liste comprend, entre autres, les contributions reçues d'États (2 633 551,33 EUR), les contributions reçues d'institutions et de particuliers (26 622,09 EUR), et les intérêts perçus (5 587,30 EUR et 63 899,06 USD). Le solde des deux comptes en EURs du Fonds (ABN AMRO et BCEE)

⁵ Recommandation FPV 2018-1. « Adaptation du cadre budgétaire global ».
Recommandation FPV 2016-2. « Suivi des rapports d'audit des partenaires de terrain ».
Recommandation FPV 2014-1 « Clarification des rôles et responsabilités entre le Greffier et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes ».
Recommandation FPV 2014-2 « Tableau d'attribution des responsabilités ».

s'établissait à 1 951 803 EUR et 3 935 570 XOF (Ecobank) ; le compte d'épargne en EURos (BCEE) affiche un solde de 16 203 072 EUR au 30 juin 2020. Le Fonds détient en outre des comptes en dollars américains, dont les soldes respectifs s'établissent à 3 500 USD (ABN AMRO) et 962 USD (Ecobank). Les organisations partenaires de mise en œuvre ont déclaré des contributions en nature ou les dons de contrepartie d'une valeur de 176 176,72 EUR pour les projets pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020.

B. Contributions volontaires des États Parties et dons privés au Fonds

109. Le Secrétariat du Fonds gère les ressources reçues des donateurs et rend compte de leur utilisation conformément aux critères indiqués dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/4/Res.3.

110. Le Secrétariat du Fonds indique le plus souvent la part des contributions réservées à un but spécifique, dans la mesure où certains donateurs l'exigent.

111. Le Fonds souhaite exprimer sa gratitude pour les contributions reçues pendant la période considérée de 29 États Parties (2 633 551,33 EUR) et les dons reçus d'institutions privées et de particuliers (26 622,09 EUR). Le détail des contributions volontaires des États Parties ainsi que des dons reçus d'institutions privées et de particuliers se trouve à l'annexe I du présent rapport. Le Fonds rappelle que, depuis 2004, il a reçu des contributions volontaires de 45 États Parties.

112. En 2019, le Fonds a conclu un troisième accord triennal (2019-2021) de versement de contributions non affectées à un but spécifique avec le Gouvernement suédois représenté par la *Swedish International Development Agency* (SIDA). En décembre 2019, la Suède a versé 956 672,31 EUR (10 000 000 SEK) au titre du premier versement prévu par l'accord. Cette contribution illustre le soutien actif apporté par la SIDA au Fonds en tant qu'institution essentielle travaillant aux côtés de la Cour pour réparer les préjudices subis par les victimes des crimes internationaux les plus graves. Le Fonds exprime sa profonde reconnaissance au Gouvernement suédois pour son appui indéfectible au cours des ans et pour ses contributions dont le montant total dépasse aujourd'hui 9,1 millions d'euros.

113. En 2017, le Fonds a signé un nouvel accord quadriennal (2017-2020) avec le Gouvernement finlandais pour un total de 800 000 EUR. Cette contribution est affectée à l'aide aux victimes de violences sexuelles ou sexistes. En janvier 2020, la Finlande a versé 200 000 EUR à titre de troisième paiement effectué dans le cadre de cet accord. Le Fonds tient également à exprimer sa profonde reconnaissance au Gouvernement finlandais pour l'accord précédent (couvrant la période 2012-2015) qui visait, lui aussi, ces victimes. Depuis 2004, le Gouvernement finlandais a versé des contributions pour un montant de plus de 3,1 millions d'euros.

114. La nécessité de lutter contre les effets de la pratique systématique et très répandue des violences sexuelles dans les conflits – ressentis au niveau individuel, familial et collectif – a également été reconnue par d'autres donateurs du Fonds ; nombre d'entre eux ont donc affecté spécifiquement leurs contributions volontaires aux victimes de ces violences. Au cours de la période considérée, le Fonds a ainsi reçu, en plus des 200 000 EUR versés par la Finlande, 51 903 EUR du Japon, 10 000 EUR d'Andorre et 50 000 EUR de l'Estonie en contributions réservées à ces victimes. Au début de 2020, le Fonds a conclu un accord avec le gouvernement du Royaume-Uni pour un montant total de 118 730 EUR, affectés aux projets dans le nord de l'Ouganda pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste.

115. Les Pays-Bas sont restés l'un des principaux donateurs du Fonds en versant 200 000 EUR en 2019 en contributions non affectées. Le Fonds tient à remercier le Gouvernement néerlandais pour sa générosité et son soutien indéfectible.

116. L'Allemagne a continué de soutenir le Fonds en versant une contribution de 300 000 EUR, destinée à la réserve pour réparations. Le Fonds exprime sa profonde reconnaissance pour l'appui continu de l'Allemagne au fil des ans, et pour ses contributions dépassant les 4,1 millions d'euros à ce jour.

117. L'Irlande a continué à soutenir le travail du Fonds en versant une contribution de 200 000 EUR au cours de la période considérée, dont 100 000 EUR sont affectés à la réserve pour réparations et 100 000 EUR à la réserve pour assistance. L'Irlande fait partie des principaux soutiens du Fonds avec des contributions dont le montant total depuis 2004 dépasse 1,3 million d'euros.

118. L'Australie a continué à soutenir le travail du Fonds en versant une contribution de 185 283,55 EUR. Le Fonds tient à remercier le Gouvernement australien pour sa générosité et son soutien indéfectible.

119. Au cours de la période considérée, le Gouvernement français a versé un don de 50 000 EUR. Le Fonds est extrêmement reconnaissant à la France pour son soutien continu au fil des ans.

120. Au cours de la période considérée, le Gouvernement italien est redevenu un pays donateur avec une contribution de 40 000 EUR destinés à des réparations individuelles et collectives dans l'affaire *Al Mahdi*.

121. Au cours de la période considérée, trois États Parties ont versé pour la première fois un don au Fonds : le Chili (12 000 EUR), le Nigéria (16 909,62 EUR) et la Sierra Leone (2 991,95 EUR). Le Fonds apprécie vivement le soutien apporté par chacun de ces nouveaux contributeurs.

122. En outre, des dons ont aussi été reçus de l'Autriche (10 000 EUR), la Belgique (25 000 EUR), Chypre (15 000 EUR), l'Espagne (40 000 EUR), la Hongrie (10 000 EUR), le Liechtenstein (8 872,21 EUR), le Luxembourg (45 000 EUR), la Pologne (20 000 EUR), le Portugal (20 000 EUR), la République de Corée (42 829,61 EUR), la République tchèque (23 389,08 EUR), la Slovaquie (15 000 EUR), la Slovénie (10 000 EUR), la Suisse (70 000 EUR) et l'Uruguay (2 700 EUR).

123. Grâce aux contributions volontaires et au soutien des États Parties, le Fonds peut continuer à fournir l'assistance dont les victimes les plus vulnérables ont grand besoin, afin que ces personnes puissent entamer le processus de guérison et devenir des membres actifs de leur collectivité. Les États Parties dont la capacité de don est limitée peuvent néanmoins, par leur don même symbolique, envoyer un signal fort de leur engagement à l'égard du principe des réparations aux victimes de crimes relevant du Statut de Rome.

124. Toutefois, le Secrétariat du Fonds a été mis à rude épreuve pour faire face à une charge de travail sans cesse croissante, tant à La Haye que sur le terrain. Au niveau institutionnel, le Fonds est confronté à deux défis majeurs – capacités de mise en œuvre et ressources financières – s'agissant de compléter intégralement les réparations accordées dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, de financer les programmes d'assistance quinquennaux dans le nord de Ouganda et en République démocratique du Congo, et d'étendre les programmes d'assistance à quatre autres pays. En outre, il est très probable que la charge de travail et les ressources nécessaires augmenteront considérablement si des ordonnances de réparation sont rendues dans les affaires *Ntaganda* et *Ongwen*.

125. Le Fonds cherche à obtenir l'appui des États Parties pour combler le déficit de capacités restant et lui permettre de continuer à fournir ses services de manière professionnelle et responsable. Le Fonds vous demande de faire preuve de compréhension à cet égard.

126. Le Conseil appelle les États Parties et autres États, les organisations internationales et intergouvernementales, les particuliers, les entreprises et autres entités à faire des contributions volontaires, de manière à garantir l'exercice par les victimes et leur famille de leur droit aux réparations et à l'assistance dont elles ont besoin.

127. Le Conseil invite les États Parties à conclure des accords de financement pluriannuels comme ceux qu'il a déjà passés et qui sont financés par des ressources provenant de l'aide publique au développement (APD).

128. Le Conseil invite les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en faveur de contributions visant spécifiquement à financer l'octroi de réparations, ainsi qu'à reconstituer et renforcer la réserve générale destinée à cette tâche ; il remercie ceux qui l'ont déjà fait.

129. Le Conseil invite de nouveau les États Parties à répondre aux demandes du Fonds en matière de contributions volontaires affectées à un but spécifique afin de pouvoir venir en aide aux victimes de violences sexuelles ou sexistes et exprime ses remerciements à ceux qui l'ont déjà fait.

IV. Proposition de budget pour 2021 (GP VI)

130. Conformément à la résolution ICC-ASP/4/Res.3, le Conseil a préparé la proposition de budget 2021 pour le Secrétariat, lequel correspond au Grand Programme VI du budget de la Cour et a été établi conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.7. Conformément à la norme 77 a) du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, le Conseil soumet la proposition de budget pour le Secrétariat à l'examen du Comité du budget et des finances.

131. Le Conseil est pleinement conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur les États Parties, notamment comme résultat de la crise de la Covid-19. Le Conseil reconnaît également qu'il lui incombe de veiller à ce que le Secrétariat du Fonds puisse faire face à l'accroissement prévisible de sa charge de travail étant donné l'augmentation du nombre de situations d'intervention du Fonds et, en particulier, la mise en œuvre des réparations ordonnées par la Cour et l'élargissement de son mandat d'assistance à d'autres pays de situation.

132. Le Fonds a proposé pour 2021 un budget de 3 226,1 milliers d'euros, soit le même niveau nominal que le budget approuvé pour 2020.

133. La proposition de budget absorbe l'augmentation des coûts de personnel conformément aux normes du régime commun des Nations Unies. Les réductions et efficacités ont été cantonnées aux lignes budgétaires hors personnel afin de limiter les incidences sur la capacité organisationnelle essentielle du Fonds, qui affrontera une considérable augmentation de sa charge de travail en 2021.

134. La proposition de budget 2021 du Fonds tire pleinement parti de la nouvelle structure du Secrétariat du Fonds en vue de permettre à cette instance de réagir en toute souplesse aux événements imprévus et de renforcer le Secrétariat dans trois domaines essentiels : sa capacité de gestion financière, administrative et juridique à La Haye, sa gestion des programmes sur place et l'administration des réparations. La structure tient compte de la conception que le Fonds se fait actuellement de la capacité organisationnelle évolutive indispensable pour soutenir l'élaboration et l'exécution des ordonnances de réparation rendues par la Cour, ainsi que de l'élargissement de son mandat d'assistance à d'autres pays de situation à compter de 2020.

135. Le Fonds continue d'explorer en permanence les synergies avec le Greffe et d'autres organes de la Cour afin de répondre aux besoins en personnel.

Annexe I

A. Contributions volontaires reçues par le Fonds au profit des victimes

1. Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, le Fonds a reçu des États les contributions volontaires suivantes :

<i>Contributions versées par des États</i>	<i>euros (EUR)</i>
Allemagne	300 000,00
Andorre	10 000,00
Australie	185 283,55
Autriche	20 000,00
Belgique	25 000,00
Chili	12 000,00
Chypre	15 000,00
Espagne	40 000,00
Estonie	50 000,00
Finlande	200 000,00
France	50 000,00
Hongrie	10 000,00
Irlande	200 000,00
Italie	40 000,00
Japon	51 903,00
Liechtenstein	8 872,21
Luxembourg	45 000,00
Nigéria	16 909,62
Pays-Bas	200 000,00
Pologne	20 000,00
Portugal	20 000,00
République de Corée	42 829,61
République tchèque	23 389,08
Sierra Leone	2 991,95
Slovaquie	15 000,00
Slovénie	10 000,00
Suède	956 672,31
Suisse	70 000,00
Uruguay	2 700,00
Total des contributions des États	2 633 551,33

2. Outre les contributions susmentionnées versées par des États, le Fonds a reçu pendant la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 :

(a) 26 622,09 EUR de contributions en espèces de la part de particuliers et d'institutions ;

(b) 176 176,72 EUR de dons en nature ou de dons de contrepartie des partenaires de mise en œuvre pour la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020 (voir les détails à l'annexe II) ; et

(c) 2 500 EUR, 3 087,30 EUR et 63 899,06 USD d'intérêts.

B. Liste des contributions volontaires par comptes bancaires

B.1. ABN AMRO (en EUR)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : 53.84.65.115
 IBAN : NL54ABNA0538465115
 Swift : ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris le montant des contributions reçues entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

<i>État du compte bancaire</i>	<i>euros (EUR)</i>
Solde d'ouverture	5 236 937
Contributions versées par des particuliers et des institutions	26 622
Contributions versées par des États	2 562 240
Subventions / paiements au titre de projets – Mandats d'assistance ou de réparations	(1 488 130)
Remboursement de fonds inutilisés pour des projets	0
Virement d'un compte courant à un autre compte du Fonds	(18 040 757)
Virement à un compte courant d'un autre compte du Fonds	12 322 807
Virement du compte de la Cour (amendes)	330 000
Intérêts (compte d'épargne)	2 500*
Frais et commissions bancaires	(416)
Solde au 30 juin 2020	951 803

* À compter du 30 juin 2020, aucun intérêt n'est versé pour ce compte en raison de changements apportés aux conditions des opérations bancaires chez ABN AMRO.

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>euros (EUR)</i>
Juillet 2019	2 320,00
Août 2019	120,00
Septembre 2019	5 186,99
Octobre 2019	4 120,00
Novembre 2019	1 160,00
Décembre 2019	6 228,11
Janvier 2020	1 120,00
Février 2020	520,00
Mars 2020	2 120,00
Avril 2020	1 120,00
Mai 2020	1 486,99
Juin 2020	1 120,00
Total	26 622,09

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par les États</i>	<i>euros (EUR)</i>
Juillet 2019	185 283,55
Août 2019	0,00
Septembre 2019	50 000,00
Octobre 2019	92 000,00
Novembre 2019	710 000,00
Décembre 2019	1 140 061,39
Janvier 2020	331 903,00
Février 2020	0,00
Mars 2020	0,00
Avril 2020	0,00
Mai 2020	0,00
Juin 2020	52 991,95
Total	2 562 239,89

B.2. ABN AMRO (en EUR)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust fund for Victims Business Top Deposit Account
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : 53.84.73.843

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	euros (EUR)
Solde d'ouverture	5 000 000
Intérêts	
Virements du compte courant au compte d'épargne	0
Virement d'un compte d'épargne à un autre compte d'épargne du Fonds	(5 000 000)
Solde au 30 juin 2020	0

B3. Compte d'épargne BCEE

Raison sociale de la banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE)
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims Time Deposit Account
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : LU87 0019 4555 8262 4000

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	euros (EUR)
Solde d'ouverture	6 830 543
Intérêts	3 087
Virements du compte courant au compte d'épargne	11 200 000
Virements du compte d'épargne au compte courant	(1 830 543)
Frais et commissions bancaires	(15)
Solde au 30 juin 2020	16 203 072

B4. Compte courant BCEE

Raison sociale de la banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE)
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : euro (EUR)
 N° du compte : LU300019101415909000

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	euros (EUR)
Solde d'ouverture	0
Intérêts	0
Virements d'un autre compte du Fonds au compte courant	1 000 000
Frais et commissions bancaires	(s.o.)
Solde au 30 juin 2020	1 000 000

B.5. ECOBANK [en XOF (francs CFA)]

Raison sociale de la banque : Ecobank Mali
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : franc CFA (XOF)
 N° du compte : 151204309003
 Swift : ECOCMLBA

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	francs CFA (XOF)
Solde d'ouverture	6 553 720
Erreur bancaire (correction)	5 850
Subventions / paiements au titre de projets – Mandats d'assistance ou de réparations	(2 624 000)
Solde au 30 juin 2020	3 935 570

B.6. ECOBANK (en USD)

Raison sociale de la banque : Ecobank RDC
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : 10453140075002
 Swift : ECOCCDKI

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	USD
Solde d'ouverture	0
Virements d'un autre compte du Fonds	349 925
Virements du compte de la Cour	6 000
Virements à un autre compte du Fonds	(9 950)
Subventions / paiements au titre de projets – Mandats d'assistance ou de réparations	(343 450)
Frais et commissions bancaires	(1 563)

Solde au 30 juin 2020

962

B.7. ABN AMRO (en USD)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : 53.86.21.176
 IBAN : NL87ABNA0538621176
 Swift : ABNANL2A

État du compte bancaire, y compris le montant des contributions reçues entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
<i>État du compte bancaire</i>	
Solde d'ouverture	200
Contributions versées par des particuliers et des institutions	0
Contributions versées par des États	78 843
Subventions / paiements au titre de projets – Mandats d'assistance ou de réparations	(437 009)
Virements d'un autre compte du Fonds	3 489 700
Virements à un autre compte du Fonds	(3 128 234)
Intérêts	0
Frais et commissions bancaires	0
Solde au 30 juin 2020	3 500

<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions</i>	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>	<i>Ventilation mensuelle des contributions versées par des États</i>	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
Juillet 2019	0,00	Juillet 2019	10 082,06
Août 2019	0,00	Août 2019	
Septembre 2019	0,00	Septembre 2019	0,00
Octobre 2019	0,00	Octobre 2019	0,00
Novembre 2019	0,00	Novembre 2019	3 000,00
Décembre 2019	0,00	Décembre 2019	47 117,28
Janvier 2020	0,00	Janvier 2020	0,00
Février 2020	0,00	Février 2020	18 643,46
Mars 2020	0,00	Mars 2020	0,00
Avril 2020	0,00	Avril 2020	0,00
Mai 2020	0,00	Mai 2020	0,00
Juin 2020	0,00	Juin 2020	0,00
Total	0,00	Total	78 842,80

B.8. Société Générale

Raison sociale de la banque : **Société Générale, compte courant USD**
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : FR7630003043350005000292102
 Swift : SOGEFRPP

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
Solde d'ouverture	0
Virements d'un autre compte du Fonds	5 800 000
Virements à un autre compte du Fonds	(5 863 899)
Intérêts	63 899
Solde au 30 juin 2020	0

B.9. Société Générale

Raison sociale de la banque : **Société Générale, dépôt à terme 3 mois USD**
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : LNB 1340599 (deposit) & LNB 1558338 (rollover)
 Swift : SOGEFRPP

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
Solde d'ouverture	0
Virements d'un autre compte du Fonds	2 800 000
Virements à un autre compte du Fonds	(2 800 000)
Intérêts	0
Solde au 30 juin 2020	0

B.10. Société Générale

Raison sociale de la banque : **Société Générale, dépôt à terme 6 mois USD**
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 N° du compte : LNB 1241659
 Swift : SOGEFRPP

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
État du compte bancaire	
Solde d'ouverture	0
Virements d'un autre compte du Fonds	3 000 000
Virements à un autre compte du Fonds	(3 000 000)
Intérêts	0
Solde au 30 juin 2020	0

B.11. PayPal

Raison sociale de la banque : **PayPal EUR**
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : euro (EUR)
 Adresse courriel PayPal : TrustFundforVictims@icc-cpi.int

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
État du compte bancaire	
Solde d'ouverture	17
Virements d'un autre compte du Fonds	
Virements à un autre compte du Fonds	(17)
Intérêts	0
Solde au 30 juin 2020	0

B.12. PayPal

Raison sociale de la banque : **PayPal USD**
 Titulaire du compte : Trust Fund for Victims
 Devise : dollar des États-Unis (USD)
 Adresse courriel PayPal : TrustFundforVictims@icc-cpi.int

État du compte bancaire, y compris les virements effectués entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 :

État du compte bancaire	<i>dollar des États-Unis (USD)</i>
Solde d'ouverture	523
Virements d'un autre compte du Fonds	
Virements à un autre compte du Fonds	(523)
Intérêts	0
Solde au 30 juin 2020	0

Annexe II

Projets du Fonds au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Nord de l'Ouganda - mandat d'assistance

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/038

Titre du projet : *Aide intégrée à la rééducation physique et à la réadaptation psychologique des victimes*

Budget : 200 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 18 748,50 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2020

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique, réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/018

Titre du projet : *Renforcement des capacités. Travail de sensibilisation et réadaptation médicale des victimes de la guerre dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 500 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 68 935,43 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique (fourniture d'orthèses et de prothèses) et réadaptation psychologique, soutien matériel aux victimes de guerre handicapées

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/005

Titre du projet : *Centre pour l'expertise du bien-être psychologique des enfants affectés par la guerre*

Budget : 500 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 11 101,48 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/020

Titre du projet : *Répondre aux besoins des victimes de crimes de guerre en Ouganda en matière de santé mentale : approche axée sur les services et le renforcement des capacités*

Budget : 500 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 4 772,13 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique des communautés persécutées en répondant à leurs besoins de santé mentale

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/014(b)

Titre du projet : *Aide intégrée à la rééducation physique et à la réadaptation psychologique des victimes dans le nord de l'Ouganda*

Budget : 500 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 72 619,18 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique, réadaptation psychologique

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/041

Titre du projet : *Assistance intégrée en matière de rééducation physique et de réadaptation psychologique aux victimes de guerre du nord de l'Ouganda*

Budget : 500 000 EUR

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 EUR*

Durée : avril 2019 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Rééducation physique, réadaptation psychologique, soutien matériel

Remarque : Le budget indiqué dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour la première année d'activités (avril 2019 – avril 2020) et la deuxième année (avril 2020 – avril 2021).

* Sauf indication contraire, les fonds de contrepartie couvrent la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 mars 2020.

République démocratique du Congo - mandat d'assistance

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/004

Titre du projet : *Médias de l'Ituri pour la promotion de la culture de la paix et la cohésion sociale*

Budget : 140 600 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique par la construction de la paix communautaire et la réconciliation.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/011

Titre du projet : *Projet d'appui à la cohabitation pacifique et réinsertion socio-économique des victimes des conflits armés dans les territoires de Djugu et Mahagi, Province de l'Ituri*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique par la cohabitation pacifique et réinsertion socio-économique des victimes des conflits armés.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/019

Titre du projet : *À l'école de la paix*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique au moyen d'activités prônant la paix et la réconciliation axées sur les enfants victimes des violences des forces armées, sur les filles-mères et sur les enfants vulnérables touchés par le conflit.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/021

Titre du projet : *Pour une réhabilitation psychologique de qualité des survivant(e)s des violences sexuelles (SVS) du Sud-Kivu dans le cadre de la prise en charge holistique offerte au sein du HGR de Panzi*

Budget : 130 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique des survivants de violences sexuelles.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/026

Titre du projet : *Réintégration psychosociale et socioéconomique des filles-mères victimes des guerres en Ituri*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychosociale et réinsertion socio-économique des filles-mères et des victimes des conflits armés.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/031

Titre du projet : *Assistance et réhabilitation des survivants des violences sexuelles et autres crimes contre l'humanité dans la Province du Nord Kivu*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique et soutien matériel des survivants de violences sexuelles.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/032

Titre du projet : *Accompagnement psychosocial et réinsertion socioéconomique de 550 jeunes femmes victimes de violences sexuelles dans les territoires de Mwenga et Walungu à l'Est de la RDC*

Budget : 149 800 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Accompagnement psychosocial et réinsertion socio-économique de jeunes femmes victimes de violences sexuelles.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/033

Titre du projet : *Programmes d'appui psychologique et réinsertion socio-économique axés sur les survivants de violences sexuelles dans les provinces du Nord-Kivu et du Beni*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique et réinsertion économique des survivants de violences sexuelles.

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/043

Titre du projet : *Réadaptation psychologique et appui médical et socio-économique aux victimes des mutilations et de tortures dans la Province de l'Ituri*

Budget : 150 000 USD

Fonds de contrepartie du partenaire de mise en œuvre : 0,00 USD*

Durée : mai 2020 – avril 2021

Type de victimes et d'intervention : Réadaptation psychologique, soutien médical et socio-économique aux victimes de mutilation et de torture.

Remarque : Le budget indiqué dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour la première année d'activités (mai 2020 – avril 2021) du nouveau programme d'assistance en RDC. Le nouveau cycle de programmes a commencé en mai 2020 et durera cinq ans. Les projets seront prolongés sur une base annuelle, sous réserve d'une performance satisfaisante, de la disponibilité des fonds et de l'approbation du Conseil du Fonds.

* Les chiffres relatifs aux fonds de contrepartie pour les projets en RDC ne sont pas inclus, car ils n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.